

REUNION PUBLIQUE DU 4 MAI

La réunion publique du 4 mai dernier à la salle Jean Racine appelée par l'Union des Amis du Parc a regroupé environ 400 personnes. Preuve, s'il en était encore besoin, que l'intercommunalité et le devenir de nos territoires suscite un intérêt fort des habitants de la vallée.

Beaucoup de sujets ont été abordés: l'urbanisme, les logements sociaux, comment entrer ou sortir d'une intercommunalité, l'avenir du PNR... Vous pouvez retrouver les différentes interventions et présentations sur le site de l'UAP <http://www.amis-parc-chevreuse.org/>

L'intercommunalité était au cœur des débats.

A plusieurs reprises, des intervenants de la salle ont interrogé Mesdames Agathe Becker, maire de Saint Rémy les Chevreuse, et Anne Héry, 1^o adjointe au maire de Chevreuse, pour qu'elles présentent les avantages et les inconvénients pour leurs communes si elles rejoignaient la CASQY ou la CAPS. Aucune des deux élues n'a répondu à ces questions précises.

Agathe Becker a expliqué que son équipe travaille sur le sujet depuis un an en omettant de rappeler que le 8 décembre dernier elle a envoyé un courrier au préfet de région pour exprimer la profonde inclination de Saint Rémy à rejoindre la CAPS sans avoir consulté ses administrés et son conseil municipal.

Anne Héry a pour sa part tenté de justifier la prise de position de sa majorité de vouloir quitter la CCHVC par un discours obscur sans convaincre la salle. Elle a affirmé qu'à Chevreuse trois réunions avaient été organisées, ce n'étaient certainement pas des réunions publiques car nous n'avons trouvé personne pour s'en souvenir! L'applaudimètre a incontestablement montré que les interventions, remarques et questions de la salle allant dans le sens du maintien de l'unité de la CCHVC étaient largement plébiscitées alors que les propos d'Anne Héry étaient accueillis par le silence.

Si les représentants des majorités de Chevreuse et Saint Rémy n'ont pas répondu à la question des avantages et inconvénients, ils ont toutefois abordés d'autres aspects.

Une commune quittant la CCHVC pour rejoindre la CASQY, par exemple, serait protégée contre les excès d'un urbanisme non conforme à l'environnement par la Charte du Parc Naturel Régional (PNR). Ceci est très contestable dans l'immédiat puisque la décision d'état prime sur la Charte du PNR. C'est encore plus discutable à plus long terme car la charte du parc est révisée tous les 12 ans, soit dans 8 ans pour notre PNR. Ainsi que l'a fait remarquer Dominique Julien-Labruyere, il nous faut penser l'avenir dans 10 ans et plus, celui des générations suivantes. Et chacun sait que les femmes et les hommes passent et que les institutions demeurent. Que feront les femmes et les hommes dans 8 ans ou 15 ans si Chevreuse était rattaché à la CASQY ou Saint Rémy à la CAPS ?

Madame Héry a également affirmé que dans l'hypothèse d'un rattachement de Chevreuse à la CASQY, la commune conserverait sa fonction de délivrance des permis de construire. Ce qui est inexact. En fait, selon la loi, puisque la CASQY agrandie présentera plus de 250 000 habitants, c'est la Communauté d'Agglomération qui délivre les permis, Chevreuse conserverait le droit d'ajouter sa signature !

Suite à une remarque selon laquelle rejoindre la CASQY ou la CAPS apporterait des ressources financières importantes, Jacques Pelletier a répondu que les intercommunalités sont avant tout des

organes d'aménagement qui investissent selon des règles encadrées par la loi et qu'il ne croit donc pas à l'accroissement énorme des ressources. Il est vrai que les Communauté d'Agglomération perçoivent plus de dotations mais en revanche elles exercent plus de compétences mutualisées, toujours selon la loi.

M. Pelletier a insisté sur le fait que la CCHVC doit développer des projets à sa mesure, avec ses moyens et répondant aux attentes des habitants du territoire.

En conclusion pour l'instant, aucune raison recevable n'a encore été formulée.

Mesdames Héry et Becker répondez aux questions des habitants de la vallée, exposez les avantages et inconvénients de votre choix de vouloir quitter la CCHVC.

Tel est le message délivré par bon nombre aux majorités de Chevreuse et Saint Rémy.